

e-dechet.com, un outil Ecologic au service de la politique RSE des entreprises.

Guyancourt, le 19 novembre 2018 - À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Ecologic fait le point sur les pratiques en matière de gestion des déchets électriques des entreprises sur le territoire français.

En France, 15,5 millions de tonnes de produits sont couverts par la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour financer en fin de vie la gestion des déchets qui en sont issus. On compte actuellement 15 filières REP. Chaque année, environ 1 800 000 tonnes d'équipements électriques et électroniques sont mises sur le marché. Les producteurs-adhérents d'Ecologic représentent 400 000 tonnes, environ 22 % du marché. Tous Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) confondus (ménagers et professionnels), 700 000 tonnes de déchets sont collectées chaque année par la filière. Ecologic collecte environ 165 000 tonnes, soit 23,5 % du marché.

Selon René-Louis Perrier, Président d'Ecologic depuis sa création fin 2005 : « *La REP a pour enjeu la préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement et de la santé humaine. Les filières REP sont des leviers qui permettent à l'État de mettre en place une stratégie d'économie circulaire, par le biais des éco-organismes. Tous les acteurs intervenant pendant le cycle de vie des équipements sont impliqués et notamment le détenteur final du déchet. L'opération de collecte est cruciale car elle fait rentrer les produits dans la chaîne de l'économie circulaire et transforme le devoir légal et moral de trier ses déchets en action concrète en faveur de l'environnement.* »

Avec la prise de conscience des impacts des activités de leurs entreprises et confortés par leur stratégie RSE, les dirigeants d'entreprises ont fait évoluer leurs pratiques en matière de gestion des déchets ces dernières années. Il reste néanmoins des efforts à fournir pour atteindre l'objectif ambitieux de 65 % de taux de collecte* fixé par la directive européenne DEEE.



Pour répondre aux besoins des entreprises et aux objectifs de collecte, Ecologic développe des services de gestion des déchets adaptés au secteur du tertiaire

Ecologic est agréé pour la filière DEEE depuis son origine en 2005 et depuis la mise en place des agréments des DEEE professionnels, en 2012. Ecologic est agréé pour la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques des entreprises tels que les souris, unités centrales, imprimantes, copieurs, serveurs, blocs de climatisation... De fait, Ecologic est devenu l'éco-organisme de référence sur le secteur tertiaire.

Soutenu par ses producteurs-adhérents (fabricants ou importateurs sur le marché français) Ecologic propose aux entreprises une solution en ligne globale et mutualisée pour leurs déchets électriques : www.e-dechet.com.

D'un côté, cette solution développée par un éco-organisme agréé permet au producteur de répondre à son obligation liée à la REP en proposant une solution de collecte des équipements à ses clients. D'un autre côté, elle offre au détenteur un service gratuit** de gestion de ses DEEE répondant à ses besoins opérationnels et de reporting.

Le transfert de la responsabilité est assuré dès la collecte des déchets dans l'entreprise. Le dirigeant d'entreprise est ainsi libéré de son obligation en matière de déchets qui lui incombait jusqu'à la valorisation ou l'élimination finale de ceux-ci, et a l'assurance qu'ils seront traités conformément à la réglementation.

Ecologic lance sa nouvelle version de www.e-dechet.com

Fort de 9 ans d'expérience dans le traitement des demandes en ligne sur www.e-dechet.com et d'interventions logistiques standards et très spécifiques pour les entreprises (plus de 5 000 opérations enlèvements de DEEE pro par an et partout en France.), **Ecologic lance ce lundi 19 novembre sa nouvelle version plus personnalisable, plus modulaire, plus intégrée.**

« Pour concevoir cette nouvelle version, nous nous sommes concentrés sur les deux principaux enjeux qui nous lient aux clients détenteurs des équipements de nos producteurs-adhérents » explique Romuald Ribault directeur marketing en charge de la transformation digitale chez Ecologic. « Le premier enjeu consiste à anticiper des conditions d'intervention exprimées en ligne par des non spécialistes du déchet, afin de répondre à la demande d'enlèvement avec le dispositif opérationnel le plus adapté. Le second enjeu est d'offrir un guichet unique de gestion des déchets d'entreprises permettant le pilotage de ses actions en matière de RSE. »

Cette nouvelle version est personnalisable pour adapter l'interface graphique aux utilisateurs en tenant compte de leurs spécificités et habitudes. Les services optionnels** proposés peuvent être adaptés pour chaque client et chaque utilisateur de www.e-dechet.com

Elle est modulaire car elle s'adapte aussi bien aux besoins les plus simples (mono-site, mono-utilisateur) qu'aux organisations les plus complexes (multi-entreprises, multi-sites ou multi-utilisateurs).

www.e-dechet.com est totalement intégré puisqu'il offre des webservices pour permettre à ses clients de relier directement leurs propres systèmes métiers.



À propos d'Ecologic

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'État pour organiser la collecte, la dépollution et la valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sur le territoire français. Investi d'une mission d'intérêt général, Ecologic contribue depuis 2006 au développement d'une économie circulaire fondée sur des activités de prévention et de recyclage des déchets, avec l'ensemble des acteurs impliqués (producteurs, enseignes de distribution, collectivités, acteurs de l'ESS, opérateurs de traitement, associations...). Pour plus d'informations, visitez www.ecologic-france.com

Contact presse

Agence BuzzDistrict – Tél. : +33 (0)1 77 15 38 05

Laurence Bois - laurence@buzzdistrict.com

Donatienne de Varine - donatienne@buzzdistrict.com

* En tonnage la collecte nationale devra représenter 65% des équipements mis sur le marché la même année à compter de 2019.

** Offre standard : 500 kg sur palettes filmés, à Quai/RDC et moins de 50 m de la zone de chargement

